

PROCES-VERBAL de la Réunion du Mardi 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un mai à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué le 06 mai 2024, s'est réuni sous la présidence d'Alain LEGRAND, Maire, à la mairie.

Etaient présents : Guillaume HAUCHARD, Florian BETTENCOURT, Patrice FOYER, Alexandre BRUBION, Marc CHEMIN, Eric DEPORTE, Noémie LUCE, Margot TERRIER, Marcel JOUEN.

Absents excusés : Jean-Claude BOUGUET.

Absente : Christelle BALETTE- SOUBLIN.

Procurations : Jean-Claude BOUGUET donne procuration à M. Marcel JOUEN.

Secrétaire de Séance : Guillaume HAUCHARD.

Secrétaire auxiliaire : Sonia MARECHAL.

1/ Approbation compte-rendu de la réunion du 16 avril 2024 et modification du compte-rendu du 02 avril 2024.

Suite à la dernière réunion, Monsieur LEGRAND informe que les modifications demandées ont été faites sur le compte-rendu de la réunion du 2 avril 2024.

M. Legrand demande s'il y a des remarques sur le dernier Procès-Verbal de la réunion de conseil municipal du 16 avril 2024 : aucune remarque.

Suite à cela le Procès-verbal du 16 avril 2024 est approuvé.

Présents : 10

Procuration : 1

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité des présents le procès-verbal est adopté.

2/ Vote pour avis d'un 4ème adjoint et désignation de 2 assesseurs pour le vote. DEL 21-05-2024-1.

Suite au retour de la préfecture sur l'irrégularité de l'élection du 4ème adjoint lors de la dernière réunion et de la démission de Noémie Luce qui en a découlé, M. Legrand informe le conseil qu'il faut de nouveau procéder à l'élection.

M. Legrand propose donc au conseil d'approuver l'élection d'un 4ème adjoint.

Présents : 10

Procuration : 1

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité des présents la décision de voter est approuvée.

Sont nommés assesseurs Marcel Jouen et Margot Terrier.

3/ Vote du 4ème adjoint à bulletin secret. DEL 21-05-2024-2.

Seule Mme Noémie Luce se porte candidate.

L'ensemble du conseil passe au vote à bulletin secret.

Présents : 10

Procuration : 1

Suffrages exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

A l'unanimité des présents Mme Noémie Luce est élue 4ème adjointe.

M. Legrand informe le conseil que les indemnités pour ce poste seront votées ultérieurement, étant en attente d'un retour de la préfecture.

4/ Formation du bureau de vote pour les élections européennes du 09 juin 2024.

Se sont portés volontaires :

Matin : 8h à 13h : Alain Legrand – Marc Chemin – Marcel Jouen

Après-midi : 13h à 18h : Noémie Luce – Florian Bettencourt – Guillaume Hauchard

Dépouillement : Noémie Luce - Florian Bettencourt – Guillaume Hauchard - Alain Legrand – Marc Chemin.

5/ Bulletin Municipal.

Afin d'élaborer le bulletin municipal du mois de juillet 2024, il sera demandé aux différentes associations ainsi que l'école de procéder à un retour avant le 18 juin de leurs articles.

Une réunion de préparation du bulletin est prévue le 21 juin à 18h30.

6/ Maintien du CCAS.

Suite à la rencontre avec la Chambre Régionale des Comptes, M. Bettencourt propose de supprimer ou suspendre temporairement le CCAS.

Un débat a lieu : M. Hauchard informe, chiffres à l'appui, que les dépenses du CCAS sont croissantes de façon exponentielle. Cela s'explique notamment par le nombre de bénéficiaires augmentant sur la commune. M. Chemin contredit cet argument d'augmentation. M. Hauchard lui répond qu'en effet la dotation de la commune pour le CCAS n'a pas augmenté jusqu'en 2022 car le CCAS bénéficiait d'un excédent cumulé depuis plusieurs années et que celui-ci est épuisé. M. Hauchard et M. Bettencourt informent également que le budget alloué au CCAS ne remplit pas le but premier pour lequel celui-ci est voué puisque l'ensemble du budget sert à la l'attribution des colis et du repas de fin d'année sans distinction de revenus avec pour seul critère l'âge des bénéficiaires.

M. Legrand propose de réétudier les chiffres ainsi qu'éventuellement revoir les critères d'attribution afin de statuer ultérieurement sur l'avenir du CCAS au sein de la commune.

7/ Vote pour la gestion du city-stade. DEL 21-05-2024-3.

Suite à la demande de M. Hauchard et de M. Bettencourt, il est proposé de suspendre la fermeture systématique du city-stade. M. Hauchard informe le conseil qu'un employé communal est rémunéré en heures supplémentaires, week-end et jours fériés compris, afin de procéder à l'ouverture et à la fermeture de la barrière du city-

stade. Il argumente que dans le contexte budgétaire actuel de la commune, il est primordial de procéder à des économies à tous niveaux. M. Legrand informe que par le passé des nuisances avaient lieu pour le voisinage. M. Bettencourt fait remarquer que dorénavant, l'éclairage public étant éteint à partir de 23h, il est peu probable que ces nuisances se réitèrent.

Un vote a lieu pour la suppression de la fermeture systématique.

Présents : 10

Procuration : 1

Suffrages exprimés : 11

Pour : 10

Contre : 1 (Alain Legrand)

Abstention : 0

A la majorité des présents, la suppression de la fermeture systématique du city-stade, à compter du 1er juin, ainsi que la suppression des heures supplémentaires qui en découlent est acceptée.

Questions diverses.

Devis pour le relevage des tombeaux : M. Legrand présente un devis pour le relevage des tombeaux arrivés à échéance et informe le conseil qu'il est en attente de devis concurrents. Une décision sera prise ultérieurement.

Archives départementales : M. le maire informe que suite à la visite d'un référent des archives départementales, les documents de plus de cent ans seront archivés au département et resteront consultables tout en restant la propriété de la commune.

M. le maire informe le conseil que suite à la convention passée avec Caux-Seine Agglo pour le matériel informatique, l'acquisition d'un nouvel ordinateur pour les secrétaires de mairie, pour un montant de 1089 euros HT, est en cours.

M. le maire informe du passage sur la commune de véhicules militaires qui feront une halte sur la place de la commune dimanche 26 mai 2024.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h55.

Le Maire

Signé le : 28 MAI 2024
Alain LEGRAND



Le Secrétaire de Séance,

Signé le : 28 MAI 2024
Guillaume HAUCHARD

